

FELURES
(Janvier 1829 – janvier 1830)
pp. 270-283

Abréviations

AMJ, Corr : *Anne-Marie Javouhey – Correspondance*, 4 vol., Paris, Éditions du Cerf, 1994. Exemple d'abréviation pour un passage :

AMJ, Corr, t. 1, L. 1,1, p. 7. : tome 1, lettre 1, paragraphe 1, page 7.

Annales : *Annales historiques de la congrégation Saint-Joseph de Cluny par une Religieuse de la même Congrégation*, Solesmes, imprimerie Saint-Pierre, 1890, 796 pages.

ANOM : Archives nationales d'outre-mer.

ANOM. État nominatif : ANOM. FM/SG/GUY60/5(18). *État nominatif des sœurs de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny et des colons composant la colonisation de Mana, depuis le 17 août 1828, jusqu'au 15 juillet 1832, présentant les mouvements par départ quittant la colonisation, par décès, et par leur établissement à Mana.*

ANOM. BOGF + année : Archives nationales d'outre-mer. Bulletin officiel de la Guyane française. BIB/AOM/50094 + année.

BÉLÉNUS : René BÉLÉNUS, *Anne-Marie Javouhey et les colonies françaises d'Amérique*, éditions Benès, 1999, 115 pages.

SHD, Marine : Service historique de la Défense, Marine, château de Vincennes.

SJDC : Archives des sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

SJDC, MJJ : SJDC. 3A.M.m.Jo. Lettres de sr Marie-Joseph Javouhey. Les indications de pages sont celles d'un ouvrage où elles sont toutes tapées à la machine. Il est consultable sur place.

Page

Numéro de la séquence

Note

L'entretien difficile avec le gouverneur Freycinet.

ANOM. FM/SG/GUY60/5(18)

270-272, 1

Dépêche du gouverneur Freycinet au ministre de la Marine et des Colonies, 24 février 1829.

L'ensemble des points évoqués figure dans cette dépêche où le gouverneur se dit « désespéré » face à des « prétentions étranges ».

Les esclaves affectés à la Mana sont sous le contrôle de l'administration.

ANOM. BOGF 1828, acte 165, décision coloniale du 2 décembre 1828.

271, 1

ANOM. BIB/AOM/A/31, année 1829, p. 49. L'almanach royal de la Guyane française.

Il présente l'établissement d'Anne-Marie Javouhey en ces termes : « Colonisation de Mana à bras de blancs : Mme Javouhey, supérieure générale des sœurs de St-Joseph de Cluny, chef de la colonisation ».

Un lazaret prétendument bien tenu (1).

ANOM. FM/SG/GUY60/5(18), rapport du gouverneur de Freycinet au ministre, 7 juin 1827.

Freycinet ne s'est pas rendu à la léproserie et s'est satisfait des rapports. Pourtant, celui de son prédécesseur par intérim, Missiessy, pointait un problème majeur, le manque d'eau.

271, 1

ANOM. FM/SG/GUY59/5(16), le gouverneur pi Missiessy au ministre, 2 juillet 1826 :

« Nous visitâmes la chapelle, le puits qui renferme la seule source qui soit connue dans l'île ; dans la saison de la sécheresse, elle tarit entièrement, et les malades sont réduits à la distribution de l'eau qu'on est obligé d'envoyer chercher dans la rivière de Kourou, et qu'on ne se procure pas sans avoir à lutter contre de grandes difficultés qui tiennent à la distance, aux courants et au batelage ».

Un lazaret prétendument bien tenu (2).

Quoique en termes choisis, ce problème était déjà évoqué en 1824 par un officier de marine : ANOM. FM/SG/GUY59/5(14), le lieutenant de vaisseau Lainé au gouverneur Milius, 2 mai 1824.

« Les malades paraissaient satisfaits, et ne proféraient d'autres plaintes, que parfois celle de manque d'eau. »

La religieuse fit escale en octobre ou en novembre, dans les deux cas durant la saison sèche, quand la source tarit.

L'existence d'une citerne, que le gouverneur Missiessy appelait de ses vœux en 1826, est attestée en 1829 mais sans certitude sur son approvisionnement régulier en eau douce : « on ne peut s'en procurer qu'avec des barils de galère. La difficulté du terrain empêche qu'on puisse le faire avec des barriques et même des tierçons ». (Routier des îles Antilles, des côtes de terre ferme et de celles du Golfe du Mexique, rédigé à la direction des travaux hydrographiques de Madrid... deuxième édition, Paris, imprimerie royale, 1829, p. 39.)

Compte tenu de l'état de la flotte royale dans ces années 1820 et le peu de cas que l'on faisait des lépreux, ce que vit Anne-Marie Javouhey ne pouvait que l'alerter vivement.

Elle dut aussi constater l'absence d'officier de santé, la présence intermittente d'un gardien qui *de facto* échappait à tout contrôle, ce que pointait aussi Missiessy qui lui fit des reproches pour le manque de sérieux et de scrupules de sa gestion. A tous points de vue, les conditions de vie des lépreux étaient désastreuses.

271, 1

Arrivée aux Antilles.

Annales, p. 519.

« Elle quitta la Guyane à la fin de janvier 1829 & s'embarqua pour la Martinique, où elle arriva le 29 du même mois. »

Ceci en dit long de la force du courant de l'Amazone qui porte à l'est-nord-est, avant de s'infléchir vers le nord et le nord-ouest.

272, 2

Sr Louise Pérard.

AMJ, *Corr*, t. 1, L.143,4, p. 326, 14 et 15 avril 1827, à Rosalie. Original, SJDC.

AMJ, *Corr*, t. 1, L.188,1, p. 410, 3 et 12 février 1829, à Marie-Joseph. Original, SJDC.

AMJ, *Corr*, t. 1, L.190,2, p. 416, 10 mars 1829, à Marie-Joseph. Original, SJDC.

AMJ, *Corr*, t. 1, L.192,2, p. 416, 14 mars 1829, à Marie-Joseph. Original, SJDC.

272-273, 2

Les cadeaux des parents d'élèves.

AMJ, *Corr*, t. 1, L.188,1, p. 410, 3 et 12 février 1829, à Marie-Joseph. Original, SJDC.

273, 2

Le cyclone du 26 juillet 1825.

273, 2

Ce « coup de vent » est resté dans les annales de l'histoire des cyclones comme le premier ayant reçu un nom. En effet, avant l'actuel système de nomination, le nom du patron chrétien du jour en faisait office et celui-ci, apparu d'abord dans la colonie espagnole de Puerto Rico, reçut le nom de *Santa Ana*. Les circonstances de son passage en Guadeloupe et plus particulièrement rue du Sable à Basse-Terre, là où se trouvaient la communauté Saint-Joseph et son école, en sont relatées dans les Annales, p. 419-426.

Mort de sr Julie Jacotot, supérieure fondatrice de la communauté de Guadeloupe.

273, 2

Impuissantes, les sœurs et quelques élèves que les parents n'avaient pas eu le temps de ramener chez eux, assistèrent au démantèlement de la maison dans laquelle elles se trouvaient, toit, façades, meubles, portes, fenêtres, le plancher, tout fut réduit à l'état de débris volants tandis que la cour était inondée. Il y eut des blessées et la supérieure fut tuée. « Notre chère victime fut renversée là par une pièce de bois de notre maison, qui lui ouvrit la tempe droite, d'où s'échappait un ruisseau de sang, lui fracassa le bras droit & presque toute la partie droite du corps. » (Annales, p. 423). René Bélénus relate le témoignage d'une sœur aux côtés de la supérieure au moment du drame : « Nous venions de quitter la chambre à bains : notre Mère m'a donné la main au milieu de la cour, en même temps une partie du toit est tombée sur nous, je me suis baissée, mais notre Mère, qui était plus grande, a reçu le coup à la tempe. Elle s'est appuyée sur moi [...] Elle n'a pas quitté les yeux de dessus moi : sa première parole a été de me dire : "Pourvu que je n'aie pas la douleur de vous voir mourir avant moi". Elle ajouta : "Je n'aurai peut-être pas le bonheur de revoir mes Sœurs : mais si elles ne sont pas mortes et que vous puissiez les revoir, embrassez-les pour moi." » (cité par René BÉLÉNUS, p. 78).

Le « Petit Versailles » en Guadeloupe.

273, 2

BÉLÉNUS, pp. 94-98. Dans le même ouvrage, on trouvera en annexe 2 la procuration qu'Anne-Marie Javouhey signa le 21 février 1829 pour donner pleins pouvoirs à sa sœur Marie-Thérèse, supérieure principale des Antilles, aux fins d'« acquérir soit de gré à gré, soit à la barre des Tribunaux, le domaine dit *Le petit Versailles* » ». Voir aussi les Annales, p. 521.

Mort de Balthazard, le père.

273, 2

Archives départementales de la Côte d'Or, registre d'état civil de Chamblanc, 1813-1843, feuillet 363. Décès survenu le 3 janvier 1829.
AMJ, *Corr*, t. 1, L.194,2, p. 422, 23 mars 1829, à Marie-Thérèse. Original, SJDC.
Rien dans les sources n'atteste qu'Anne-Marie Javouhey soit allée prier à l'église mais c'est largement plausible.

273, 2	<p>Un retour ralenti par une traversée difficile. Annales, p. 522. Anne-Marie Javouhey dit qu'elle a duré 26 jours. AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L.196,1, p. 425, 6 mai 1829, à Marie-Joseph. Original, SJDC.</p>
274, 3	<p>Les vêtements des colons décédés. ANOM. FM/SG/GUY60/5(18) Lettre d'Anne-Marie Javouhey à l'ordonnateur Pariset, 16 février 1830. Dépêche du gouverneur Jubelin au ministre, 20 février 1830.</p>
274, 3	<p>Départ du gouverneur Freycinet et arrivée du gouverneur Jubelin. SHD, Marine, CC7 alpha 678, dossier personnel de Freycinet. Ordonnance royale du 26 décembre 1828 le nommant gouverneur de la Martinique. SHD, Marine, CC7 alpha 678, dossier personnel de Jubelin. Ordonnance royale du 21 janvier 1829 le nommant gouverneur de la Guyane. L'arrivée à Cayenne le 1^{er} juin, sur la corvette, <i>la Diane</i>, figure dans son état de services.</p>
274-276, 3	<p>L'affaire Matrat-Bourguignon. ANOM/FM/SG/GUY60/F5(18). Synthèse de l'affaire dans les dépêches de Freycinet au ministre des 20 avril et 4 mai 1829.</p>
276, 3	<p>Refus d'obéir à des femmes. Archives de l'évêché d'Autun. Série VIII, 114, 3a. « Projet de lettre de Mr l'abbé Rogeau à Mgr de Beauvais au sujet du "rapport" de Mr Guillier qui désavoua son "mémoire" après la paix d'Autun », 17 octobre 1845. Ce document plus tardif contient la mention la plus explicite d'un tel refus, p. 4 : « ... les têtes se montent, on regrette d'obéir à une femme ».</p>

276, 4	<p>La satisfaction du gouverneur Freycinet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une réforme administrative d'ampleur menée à bien par suite de l'ordonnance du 27 août 1828 concernant le gouvernement de la Guyane française. Cette ordonnance est sur le site Gallica. - Un atelier colonial renforcé. De 675 en 1819, ses effectifs passèrent à 1004 en 1829. <p>ANOM/FM/SG/GUY72/4(02),1819. <i>Récapitulation générale des esclaves du Roi.</i></p> <p>ANOM/FM/SG/GUY72/4(10). Conseil privé, 9 mars 1829, extrait 5.</p> <p><i>Tableau de la répartition de tous les noirs du service colonial au 1^{er} mars 1829.</i></p> <p>On note la différence d'intitulé. En 1819, il n'y avait que des esclaves dans l'atelier colonial. Dix ans plus tard, il comptait aussi ces Africains qui n'auraient jamais dû traverser l'Atlantique. L'appellation « noirs du service colonial » vaut tant pour les esclaves que pour les victimes de la traite clandestine.</p>
276, 4	<p>Le Duc de Bordeaux, bâtiment de traite clandestine arraisonné.</p> <p>Dossier du bâtiment : ATG, 11 M 16.</p>
276, 4	<p>Le Félix-Chaasse, bâtiment de traite clandestine arraisonné.</p> <p>Dossier trop dégradé pour être communicable. Autres sources :</p> <p>ANOM. BOGF 1829, acte 97, 16 juillet 1829.</p> <p><i>Arrêté concernant les noirs de la goélette espagnole Félix-Chaasse, capturée sur les côtes de la Guyane pour contravention aux lois prohibitives de la traite des noirs.</i></p> <p>ANOM. BOGF 1829, acte 113, 5 septembre 1829.</p> <p><i>Arrêté portant qu'il sera placé un régisseur à Mont-Joly et que cette habitation sera spécialement affectée à la culture de vivres et de fourrages et qu'y travailleront les Noirs du Félix-Chaasse</i></p> <p>ANOM. BOGF 1830, acte 234, 21 décembre 1830.</p> <p><i>Décision : portant que les noirs trouvés à bord de la goélette espagnole le Félix-Chaasse, seront remis par la direction de l'intérieur à l'administration de la marine, pour être inscrits et immatriculés à la suite des autres noirs, provenant des bâtiments capturés pour fait de traite.</i></p> <p>Extrait de la dépêche ministérielle du 24 août 1830 :</p> <p>« Quant aux noirs trouvés à bord du même bâtiment, qui ont été débarqués à Cayenne, ils ne sauraient être considérés comme esclaves ; mais attendu qu'il est nécessaire de pourvoir à leur police et à leur entretien, je vous autorise à les traiter provisoirement, comme le sont les noirs provenant de saisie de navires négriers. »</p>

Les visites de grands habitants venus de Cayenne.

277, 5

Ces visites sont connues indirectement, notamment par Roger qui en argua pour suggérer à Anne-Marie Javouhey de réclamer l'isolement de l'établissement de Mana lors de son second séjour.

SJDC. Correspondance du baron Roger, à Anne-Marie Javouhey, 14 septembre 1835.

AMJ, *Corr*, t. 2, L. 320 pp. 112-117, « Notes sur les remarques de M. Jubelin, gouverneur de Guyane, au sujet du projet d'établissement à la Mana », entre le 1^{er} et le 7 février 1835. Original, SJDC, de la main de Roger.

Mort du colon Grégoire Carpentier.

277, 5

ANOM. Registre d'état civil en ligne (IREL), décès, année 1829, recto du feuillet 2.

Décès survenu le 5 avril 1829.

L'épuisement physique et moral de Pierre Javouhey.

277, 5

- SJDC, MJJ, lettre 34, p. 31, de Marie-Joseph à Clotilde, 15 juillet 1830.

« Ce pauvre frère s'est bien donné de la peine, on dit qu'il paraît avoir plus de 60 ans. »

- Il se maria le 26 juin 1821 à Saint-Nizier sous Charlieu à Pierrette Montet, sœur des sœurs Raphaël et Théophile Montet, la première deviendrait supérieure à Bourbon, la seconde à Rouen.

- Son départ.

ANOM. FM/ F/5B/37.

Pierre Javouhey reporta plusieurs fois son départ en raison de la présence à bord des différents bâtiments de Lenoble, ou Peslot, ou d'autres colons sur le départ. Il partit sur *le Cayennais* le 13 juillet 1830.

Départ de quatre colons de Chamblanc.

278, 5

ANOM. État nominatif.

278, 6	<p>Arrivée de Jubelin, le nouveau gouverneur et Mestro, son secrétaire. SHD, Marine, CC7 alpha 678, dossier personnel de Louis Jean Guillaume Jubelin. Arrivée à Cayenne le 1^{er} juin, sur la corvette, <i>la Diane</i>. SHD, Marine, CC7 alpha, 1755/0, dossier personnel d'Henri Mestro. 12 juin 1829, dépêche de Jubelin au ministre. Il propose Mestro pour remplacer de Glatigny, promu, au poste de secrétaire-archiviste : « En vertu de cette autorisation, j'ai confié l'emploi dont il s'agit à M. Mestro, commis de marine, qui a déjà rempli avec distinction les mêmes fonctions » L'information sur l'amitié de Mestro et de Mackau provient de ce dossier.</p>
278, 6	<p>Rencontre d'Anne-Marie Javouhey et de Jubelin le 1^{er} juin 1829. AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L.198,2, p. 428, Entre le 1^{er} et le 16 juin 1829, lettre au baron Roger. Original, SJDC.</p>
279, 7	<p>Les deux visites de Jubelin à la Mana. ANOM. FM/SG/GUY60/5(18) ANOM. FM/SG/GUY59/5(16) Rapport du gouverneur Jubelin au ministre, 31 décembre 1829. Les observations viennent principalement de ce rapport auxquelles s'ajoutent les sources qui suivent ci-dessous.</p>
279, 7	<p>Pas d'homme à la direction, étonnement du gouverneur. AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 210,3, p. 452, 9 janvier 1830, à Clotilde. Original, SJDC. « le Gouverneur, M Jublin vient nous voir tout les trois mois ; il paroît toujours bien contents de nos travaux, Ce qui l'Etonne davantage, Cest quil n'ai pas d'homme pour Dirigee les travaux ».</p>
279-280, 7	<p>Venue de Mestro à la Mana. La venue du jeune secrétaire archiviste de Jubelin n'est pas attestée explicitement mais elle est très probable. Un gouverneur ne se déplaçait pas seul en inspection et Jubelin appréciait hautement ce jeune collaborateur. La suite de l'histoire suggère aussi fortement qu'il a de visu compris la nature du projet d'Anne-Marie Javouhey (voir notes du chapitre « Le coup fatal », 475-476, 3. Galos, le nouveau directeur des Colonies, 476, 3. Le dossier de Mana, apanage de Saint-Hilaire).</p>

280, 7	<p>Mort du colon Antoine Prinstet. ANOM. Registre d'état civil en ligne (IREL), décès, année 1829, recto du feuillet 3. Décès survenu le 28 septembre 1829.</p>
280, 7	<p>Départ des colons Tary, Langlois et Thoulouze, Steinbach, Mariette et Guillemot. ANOM. État nominatif.</p>
280-281, 8	<p>« L'œuvre de Dieu ». AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L.204, 2 et 4, p. 439-440, 13 juillet 1829. Original SJDC. « tout vient tout seul, jusqu'au petits chiens ; les petits oiseaux qui viennent faire leur petit nid dans le Ciel de mon lits, dans un chapeaux sur ma fenêtre, dix jolis petits colibris, mon dieu ! [...] nous navons jamais froid. Le poissons abondes dans nos rivièrè, lautre jour, j'étais assise dans un cannot, une jollie Carpe Saute Sur moi, elle me fit peur, mais je ne la pris pas moins nous posons des petit pannier dans les fossés, et deux fois par jour ils Se remplisse, on jette le riz sur la terre vaseuses, sans aucune Culture il vien Grand Comme moi ; on n'a que la peine de le récolté ; il en est de meme d'une infinité d'autre produit qui serai si utile en france. »</p>
281, 8	<p>Des « frères » sous la critique. Citation : « Il faut les soutenir... » AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 210,3, p. 452, 9 janvier 1830. Original SJDC. « Si les hommes ressemblait les Srs ! Ce Serait trop beau ; mais non, ils non pas la meme bonne volonté il faut les Soutenir, les encourager, les moindres difficultés les arrête, parce que Dieu nest pas le but quils Se propose. »</p>

281, 8	<p>Les vrais colons : les sœurs. AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 204,5, p. 440, 9 janvier 1830. Original SJDC. « des anges dans des Corps mortelle » AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 210,3, p. 452, 9 janvier 1830. Original SJDC. ... nos Sœurs Sont Si Courageuses quelle voudrai tout faire ; aucune Difficulté ne les arrête ni ne les Etonnes il faut quelles ait une vocation du Ciel pour une telle entreprise Je les admire chaque jour davantage ». AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 211,2, p. 454, 9 janvier 1830. Original SJDC. « Nos Srs travaille Comme de vrais Collons ; aucun ouvrage ne leurs fait peur, bientôt nous pourrions Marché Seul et dun pas ferme, les Enfans trouveront en elles de bon Maitre et de bonne Merres. »</p>
281, 8	<p>Du gruyère et des trappistes. ANOM. FM/SG/GUY60/5(18) Rapport d'Anne-Marie Javouhey, juillet 1829, transmis par sa sœur Marie-Joseph, le 3 juillet 1829. <i>Notes de Mme la Supérieure générale des sœurs de St-Joseph sur l'établissement commencé à la Mana.</i> Le fait que la direction des Colonies en accuse réception le 3 juillet atteste plutôt qu'il a été rédigé en juin, en même temps qu'une missive adressée à Marie-Joseph Javouhey, le 16 juin. Ce projet figure aussi dans la correspondance éditée, AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 206, au gouverneur Jubelin, p. 443-445, mais avec une date estimée « entre le 13 et 31 août 1829 ». Le 13 août, Anne-Marie Javouhey fait bien allusion à un projet dont elle n'a pas achevé la rédaction. Pourtant les deux sont identiques à un paragraphe près. Or, c'est celui où elle envisageait de produire « des fromages dits de Gruyère ». Peu après, elle donnait la consigne à Pierre Javouhey, qui partirait le 13 juillet, de passer par l'abbaye de Notre-Dame de Mellerey, pour y rencontrer l'abbé Stanave, un trappiste. AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 204,3, à Clotilde, p. 439, 13 juillet 1829. Original SJDC. Quand on sait que les trappistes de la Valsainte tentèrent de produire du gruyère (sans grand succès, il est vrai), on comprend alors que ce projet fromager est là pour renforcer le caractère monastique de son établissement.</p>
281-282, 9	<p>L'article de la Gazette des tribunaux. ANOM. FM/SG/GUY60/5(18) <i>La Gazette des tribunaux</i>, n° 1379, 10 janvier 1830. L'article a été découpé et collé sur un feuillet. <i>La Gazette</i> est aussi en ligne sur le site Gallica. Sources/Documents. La Gazette des Tribunaux</p>

Anne-Marie Javouhey, les chiffres et les rapports.

ANOM. FM/SG/GUY60/5(18)

AMJ, *Corr*, t. 1, L. 205, au gouverneur Jubelin, 13 août 1829, p. 441.

La religieuse commence par n'évoquer que ses projets dans lesquels elle mentionne la prochaine culture du « palma christi » sur lequel elle ne semble guère documentée et puis le tabac, le riz, le café, l'indigo pour finalement assurer qu'elle « regarde comme essentielle [...] l'éducation en grand des bestiaux ». Tout ceci est quelque peu désordonné d'autant que pour finir, elle suggère au gouverneur de faire lui-même un rapport dont elle ne voit pas l'utilité : « Vous pourriez mieux que moi, Monsieur le gouverneur, en parler à Son Excellence. Faites-lui, je vous en prie, connaître votre opinion sur notre position, sur tout ce qu'elle donne d'espérance sous vos heureux auspices. Si vous parlez du projet adopté par M. de Chabrol et confirmé par Son Excellence d'en faire un asile pour des orphelins, dites-lui, je vous prie, Monsieur le gouverneur, que je n'ai pas oublié un instant cette belle et bonne œuvre, que toutes nos vues se portent et s'arrêtent là. Nos plans sont de tout préparer pour en recevoir chaque année au moins deux cents, en augmentant successivement ».

282-283, 9

Ensuite, elle reçoit le questionnaire destiné à l'aider à répondre à l'attente du ministre. Elle obtempère mais non sans trouble ce qui ne ressort pas dans la correspondance éditée mais dans ses brouillons où se discerne le malaise à répondre. On y discerne au moins deux écritures différentes, ainsi que cette ligne tout en haut et qui n'est pas de sa main : « cette phrase ira-t-elle et celle-ci je mon Dieu ».

Pour l'instant, l'incompréhension de l'attente de l'administration reste en son for intérieur ou en échange avec les sœurs qui l'aident à rédiger ce rapport. En 1838 en revanche, elle osera critiquer ouvertement une administration « esclave des chiffres ». Est-ce un hasard ? À la même époque, elle écrit à une sœur : « craignez de faire quelque chose Contre la Ste volonté de Dieu, que les rapport nest point de part dans vos changemens ; Croyez difficilement les rapport » (AMJ, *Corr*, t. 1, L. 207,2, p. 446, à sr Madeleine Collonge, supérieure à Saint-Louis du Sénégal, 18 septembre 1829. Original SJDC.)

Le trouble qu'elle manifesta alors se traduit par un grand désordre des feuillets, ce qui s'est répercuté sur l'édition de 1994. Celle-ci rassemble en une seule lettre, AMJ, *Corr*, t. 1, L. 212, au gouverneur Jubelin [entre le 9 janvier et le 20 avril 1830] plusieurs documents. La confrontation entre les sources SJDC et ANOM suggère qu'il s'agit de documents rédigés plutôt en septembre et en octobre 1829.

Les divergences sur la finalité de l'établissement entre Jubelin et Anne-Marie Javouhey.

283, 9

ANOM. FM/SG/GUY60/5(18) et ANOM. FM/SG/GUY59/5(16).

Rapport du gouverneur Jubelin au ministre, 31 décembre 1829.
